



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2015/20/1.1

**Objet : Délégation de service public relative à l'organisation d'un marché
Aux brocantes et puces**

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 n° 2014/11/5.5/14.04/1 donnant délégation de fonction du Maire visée par la préfecture le 22 AVRIL 2014,

Vu, le présent contrat d'affermage approuvé par délibération du 19 mars 2015

Vu la consultation mise en ligne sur le site de la commune d'Aigues-Mortes et sur le site marché online sous le n° AO-1514-1987 mise à disposition du DCE

Vu les dossiers de DSP présentés par :

- BROCANTE AIGUES-MORTAISES
- ANTIQUITE BROCANTE ET PUCES
- BRIC BROC

Vu d'analyse des dossiers de délégation de service public

Considérant les critères retenus pour le jugement :

- Proposition d'une redevance forfaitaire calculée à l'année
- Les tarifs pratiqués auprès des exposants
- Au vu des pièces fournies (demandées dans le règlement de consultations)

DECIDE

Article 1 : de retenir l'association Brocante Aigues-Mortaise située sur la commune d'Aigues-Mortes, et représentée par Monsieur Lucien Andrieu, président pour la Délégation de service public relative à l'organisation d'un marché aux brocantes et puces.

- Redevance forfaitaire annuelle 7 500.00 €
- Tarifs pratiqués
 - Antiquaires 15 € les 7 mètres
 - Brocanteurs 15 € les 7 mètres
 - Vide grenier 10 € les 7 mètres

ARTICLE 2:

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2015

**Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN**

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :



Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09
www.ville-aigues-mortes.fr

Accusé de réception en préfecture
030-21300037-20150410-DEC2015-20-AU
Date de télétransmission : 03/08/2015
Date de réception en préfecture : 03/08/2015